



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 20 MARS 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
21 MARS 2017
ARRIVEE

17- 37

OBJET : Approbation de la révision du POS valant élaboration du PLU de la ville de Saint-Maurice

Membres en exercice	90
Présents titulaires	70
Représentés	16
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Chantal CANALES représentée par Alain PAVIE, François COCQ représenté par Delphine FENASSE, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Gérard LAMBERT représenté par Marie KENNEDY, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Pascale MARTINEAU représentée par Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON, Christel ROYER représentée par Pierre CARTIGNY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Nicole CERCLEY

Absents : Alain DEGRASSAT, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 20 MARS 2017

OBJET : Approbation de la révision du POS valant élaboration du PLU de la ville de Saint-Maurice

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L.5219-5,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-1 et suivants, L.153-21 et R.151-1 et suivants, et les articles L.123-1 à R.123-14 dans leur rédaction antérieure,

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Maurice en date du 16 décembre 2014 relative à la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Maurice en date du 28 septembre 2015 relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Maurice en date du 17 décembre 2015 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et tirant le bilan de la concertation,

VU la délibération du conseil du territoire ParisEstMarne&Bois en date du 8 février 2016 portant sur la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée antérieurement par la commune de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois en date du 16 mars 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique initiale du PLU qui s'est déroulée du 4 avril au 14 mai 2016 inclus,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur rendant un avis favorable avec réserves et prescrivant la tenue d'une enquête publique complémentaire, permettant, dans un souci de concertation, d'amender le projet pour répondre aux diverses observations, portant notamment sur l'adaptation du règlement aux spécificités urbaines et patrimoniales du territoire sans remettre en cause l'économie générale du plan,

VU l'arrêté du président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois en date du 20 décembre 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire du PLU qui s'est déroulée du 9 janvier au 23 janvier 2017 inclus,

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur en date du 9 février 2017, rendant un avis favorable avec recommandations, à l'appui de la note complémentaire annexée au dossier d'enquête publique,

VU l'exposé du Maire de Saint-Maurice CM du 20 février 2017

CONSIDERANT la nécessité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de développement durable, et d'être en conformité avec les législations en vigueur,

CONSIDERANT que dans son rapport complémentaire, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et précise que *«l'enquête publique complémentaire a permis de lever les réserves exprimées dans le rapport et les conclusions initiales et de répondre favorablement à la grande majorité des recommandations»*,

CONSIDERANT l'ensemble des modifications apportées entre l'arrêt et l'approbation du PLU, tel qu'annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que les modifications apportées au projet suite aux enquêtes publiques initiale et complémentaire répondent aux observations du public, du commissaire-enquêteur et aux avis émis par les personnes publiques associées, sans porter atteinte à l'économie générale du projet,

CONSIDERANT que le PLU, tel que présenté au Conseil de territoire, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 7 mars 2017,

DELIBERE

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme (PLU), tel qu'annexé à la présente délibération.

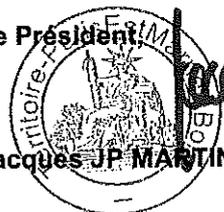
DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, à la mairie de Saint-Maurice et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

PRECISE que le dossier complet de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois sis 14 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne et à la Mairie de Saint-Maurice – 55 Rue du Maréchal Leclerc – 94300.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques JP MARTIN



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
21 MARS 2017
ARRIVEE